



2025_08_01

Affiché et mis en ligne le 7/11/2025

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de LA ROCHEFOUCAULD-EN-ANGOUMOIS (16110)**

Séance du 6 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le six novembre,

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur MARSAUD Jean Louis, maire de La Rochefoucauld-en-Angoumois.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 20

Nombre de conseillers présents : 15

Date de la convocation : 30 octobre 2025

Présents : BIRONNEAU Max-André, BRIMAUD Michelle, FERSING Jacques, FORT Jean-Marc, LEMOINE Jean-Luc, MARSAUD Jean-Louis, MATEO Danielle, MICHEL Corinne, MONGEAUD Colette, PARDOUX Sandrine, PINTAUD Éric, RIBERAC Armelle, RICHARD Christophe, VEDRENNE Serge, VIALLE Isabelle, VILLARD Huguette

Procurations : BOUCHAUD Jacky (pouvoir à J. FERSING), CALLEC Gilles (pouvoir à S. VEDRENNE), DESCHAMPS Chantal (pouvoir à J.L. MARSAUD), DES GEORGES Marie-Christine (pouvoir à MA. BIRONNEAU), PARDOUX Sandrine (pouvoir à H. VILLARD)

Excusés : néant

A été nommée secrétaire : Huguette VILLARD

Délibération n°1 : Reprise voirie lotissement des Brèges

La voirie objet de cette délibération n'a jamais été transférée dans le domaine public ce qui engendre une différence de traitement entre les administrés de la commune.

M le maire demande donc au Conseil l'autorisation de reprendre à l'euro symbolique les parcelles qui constituent l'impasse des Coquelicots à savoir :

344 AK N° 109, 112, 130 à 139, 144 et 147

Reprise par acte administratif

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Approuve la présente délibération.

AR Prefecture

016-200083293-20251106-DEL_2025_08_01-DE
Reçu le 07/11/2025



Vote à l'unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : www.telerecours.fr

Pour copie conforme,
En Mairie, le 6 novembre 2025
Le Maire : **Jean Louis MARSAUD**





2025_08_02

Affiché et mis en ligne le 7/11/2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de LA ROCHEFOUCAULD-EN-ANGOUMOIS (16110)

Séance du 6 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le six novembre,

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur MARSAUD Jean Louis, maire de La Rochefoucauld-en-Angoumois.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 20

Nombre de conseillers présents : 15

Date de la convocation : 30 octobre 2025

Présents : BIRONNEAU Max-André, BRIMAUD Michelle, FERSING Jacques, FORT Jean-Marc, LEMOINE Jean-Luc, MARSAUD Jean-Louis, MATEO Danielle, MICHEL Corinne, MONGEAUD Colette, PARDOUX Sandrine, PINTAUD Éric, RIBERAC Armelle, RICHARD Christophe, VEDRENNE Serge, VIALLE Isabelle, VILLARD Huguette

Procurations : BOUCHAUD Jacky (pouvoir à J. FERSING), CALLEC Gilles (pouvoir à S. VEDRENNE), DESCHAMPS Chantal (pouvoir à J.L. MARSAUD), DES GEORGES Marie-Christine (pouvoir à MA. BIRONNEAU), PARDOUX Sandrine (pouvoir à H. VILLARD)

Excusés : néant

A été nommée secrétaire : Huguette VILLARD

**Délibération n°2 : Redevance Adour Garonne - Fixation des tarifs
assainissement collectif 2026**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L213-10-, et articles D213-48-12-8 à -13, et D213-48-35-2

Vu l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif aux modalités d'établissement de la redevance sur la consommation d'eau potable et des redevances pour la performance des réseaux d'eau potable et pour la performance des systèmes d'assainissement collectif,

Vu l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif au montant forfaitaire maximal de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable et de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif pris en compte pour l'application de la redevance d'eau potable et d'assainissement prévue à l'article L. 2224-12-3 du code général des collectivités territoriales,



Vu l'arrêté du 10 juillet 1996 relatif aux factures de distribution de l'eau et de collecte et de traitement des eaux usées modifié,

Vu la délibération 2024_09_04 appelée à être modifiée chaque année,

Considérant que les redevances de performance sont calculées selon la formule :

Tarif 2026 fixé par l'Agence de l'Eau × coefficient de modulation (0,3 à 1),

Considérant qu'en 2025 le coefficient avait été fixé forfaitairement et qu'à compter de 2026 il est appliqué sur la base des performances de l'année N-2 (2024). Selon les données de l'Agence de l'Eau le coefficient de performance Assainissement collectif en 2026 sera de 0,6.

Il convient de fixer le tarif de la contre-valeur pour la redevance de performance Assainissement collectif

Après en avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil municipal ;

Décide :

- De fixer, à compter du 1er janvier 2026, la contre-valeur suivante : Assainissement collectif : $[0,25 \times 0,6] = 0,15 \text{ €/m}^3$
- Cette contre-valeur sera facturée et recouvrée auprès des usagers du service public et reversée à la collectivité compétente.
- La présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département, publiée et notifiée conformément à la réglementation en vigueur.

Vote à l'unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : www.telerecours.fr

Pour copie conforme,
En Mairie, le 6 novembre 2025
Le Maire : **Jean Louis MARSAUD**





2025_08_03

Affiché et mis en ligne le... 7.11.2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de LA ROCHEFOUCAULD-EN-ANGOUMOIS (16110)

Séance du 6 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le six novembre,

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur MARSAUD Jean Louis, maire de La Rochefoucauld-en-Angoumois.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 20

Nombre de conseillers présents : 15

Date de la convocation : 30 octobre 2025

Présents : BIRONNEAU Max-André, BRIMAUD Michelle, FERSING Jacques, FORT Jean-Marc, LEMOINE Jean-Luc, MARSAUD Jean-Louis, MATEO Danielle, MICHEL Corinne, MONGEAUD Colette, PARDOUX Sandrine, PINTAUD Éric, RIBERAC Armelle, RICHARD Christophe, VEDRENNE Serge, VIALLE Isabelle, VILLARD Huguette

Procurations : BOUCHAUD Jacky (pouvoir à J. FERSING), CALLEC Gilles (pouvoir à S. VEDRENNE), DESCHAMPS Chantal (pouvoir à J.L. MARSAUD), DES GEORGES Marie-Christine (pouvoir à MA. BIRONNEAU), PARDOUX Sandrine (pouvoir à H. VILLARD)

Excusés : néant

A été nommée secrétaire : Huguette VILLARD

**Délibération n°3 : Modification délibération 2024_07_07 Rétrocession voirie
chemin de Libourne**

Vu la délibération 2024_07_07

Monsieur le maire propose de rajouter à la rétrocession, la raquette située au bout du chemin suivant les relevés topographiques à venir.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Approuve la présente délibération.



Vote à l'unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérécours citoyens », accessible par le site : www.telerecours.fr

Pour copie conforme,
En Mairie, le 6 novembre 2025
Le Maire : **Jean Louis MARSAUD**





2025_08_04

Affiché et mis en ligne le 7/11/2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de LA ROCHEFOUCAULD-EN-ANGOUMOIS (16110)

Séance du 6 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le six novembre,

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur MARSAUD Jean Louis, maire de La Rochefoucauld-en-Angoumois.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 20

Nombre de conseillers présents : 15

Date de la convocation : 30 octobre 2025

Présents : BIRONNEAU Max-André, BRIMAUD Michelle, FERSING Jacques, FORT Jean-Marc, LEMOINE Jean-Luc, MARSAUD Jean-Louis, MATEO Danielle, MICHEL Corinne, MONGEAUD Colette, PARDOUX Sandrine, PINTAUD Éric, RIBERAC Armelle, RICHARD Christophe, VEDRENNE Serge, VIALLE Isabelle, VILLARD Huguette

Procurations : BOUCHAUD Jacky (pouvoir à J. FERSING), CALLEC Gilles (pouvoir à S. VEDRENNE), DESCHAMPS Chantal (pouvoir à J.L. MARSAUD), DES GEORGES Marie-Christine (pouvoir à MA. BIRONNEAU), PARDOUX Sandrine (pouvoir à H. VILLARD)

Excusés : néant

A été nommée secrétaire : Huguette VILLARD

Délibération n°4 : signature d'un Prêt d'Usage

Vu le Code Général des Collectivités territoriales

Vu la demande de la Société Sodiroche

Vu la volonté de la commune de végétaliser et perméabiliser des espaces aujourd'hui artificialisés

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

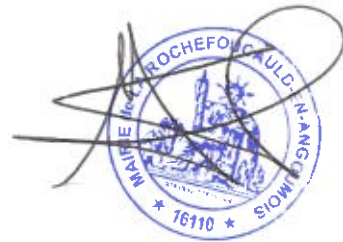
Approuve la présente délibération



Vote à l'unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérécours citoyens », accessible par le site : www.telerecours.fr

Pour copie conforme,
En Mairie, le 6 novembre 2025
Le Maire : **Jean Louis MARSAUD**





2025_08_05

Affiché et mis en ligne le 7/11/2025

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de LA ROCHEFOUCAULD-EN-ANGOUMOIS (16110)**

Séance du 6 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le six novembre,

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur MARSAUD Jean Louis, maire de La Rochefoucauld-en-Angoumois.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 20

Nombre de conseillers présents : 15

Date de la convocation : 30 octobre 2025

Présents : BIRONNEAU Max-André, BRIMAUD Michelle, FERSING Jacques, FORT Jean-Marc, LEMOINE Jean-Luc, MARSAUD Jean-Louis, MATEO Danielle, MICHEL Corinne, MONGEAUD Colette, PARDOUX Sandrine, PINTAUD Éric, RIBERAC Armelle, RICHARD Christophe, VEDRENNE Serge, VIALLE Isabelle, VILLARD Huguette

Procurations : BOUCHAUD Jacky (pouvoir à J. FERSING), CALLEC Gilles (pouvoir à S. VEDRENNE), DESCHAMPS Chantal (pouvoir à J.L. MARSAUD), DES GEORGES Marie-Christine (pouvoir à MA. BIRONNEAU), PARDOUX Sandrine (pouvoir à H. VILLARD)

Excusés : néant

A été nommée secrétaire : Huguette VILLARD

**Délibération n°5 : Ajustement des chapitres 012 et 65 (DM n°14) - Budget
Commune**

Monsieur le Maire expose qu'au vu des nombreux arrêts de travail reçus ces dernières semaines, il a été fait appel au personnel de remplacement. Il est donc nécessaire, par mesure de sécurité, de provisionner 20 000 euros au chapitre 012.

Par ailleurs et également par mesure de sécurité, il convient de provisionner le chapitre 65 de 2 000 euros afin que les crédits ouverts soient suffisants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote du virement de crédits suivants, sur le budget Commune de l'exercice 2025 :

**CREDITS A OUVRIR**

Imputation	Nature	Ouvert
012 / 64111 / 020 / 0212	Rémunération principale	20 000,00
65 / 65311 / 031 / 0311	Indemnités de fonctions	2 000,00
Total		22 000,00

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Ouvert
011 / 6228 / 020 / 0201	Divers	22 000,00
Total		22 000,00

Vote à l'unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : www.telerecours.fr

Pour copie conforme,
En Mairie, le 6 novembre 2025
Le Maire : **Jean Louis MARSAUD**





2025_08_06

Affiché et mis en ligne le 7/11/2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de LA ROCHEFOUCAULD-EN-ANGOUMOIS (16110)

Séance du 6 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le six novembre,

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur MARSAUD Jean Louis, maire de La Rochefoucauld-en-Angoumois.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 20

Nombre de conseillers présents : 15

Date de la convocation : 30 octobre 2025

Présents : BIRONNEAU Max-André, BRIMAUD Michelle, FERSING Jacques, FORT Jean-Marc, LEMOINE Jean-Luc, MARSAUD Jean-Louis, MATEO Danielle, MICHEL Corinne, MONGEAUD Colette, PARDOUX Sandrine, PINTAUD Éric, RIBERAC Armelle, RICHARD Christophe, VEDRENNE Serge, VIALLE Isabelle, VILLARD Huguette

Procurations : BOUCHAUD Jacky (pouvoir à J. FERSING), CALLEC Gilles (pouvoir à S. VEDRENNE), DESCHAMPS Chantal (pouvoir à J.L. MARSAUD), DES GEORGES Marie-Christine (pouvoir à M.A. BIRONNEAU), PARDOUX Sandrine (pouvoir à H. VILLARD)

Excusés : néant

A été nommée secrétaire : Huguette VILLARD

Délibération n°6 : Ajustement à l'article 6542 « Créances éteintes » (DM n°15)

Monsieur le Maire expose qu'au vu des crédits ouverts à l'article 6542 sur le budget de la Commune et aux dossiers à admettre en créances éteintes, il convient d'ajuster de +200€ le crédit budgétaire affecté à l'article.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote du virement de crédits suivants, sur le budget Commune de l'exercice 2025 :

**CREDITS A OUVRIR**

Imputation	Nature	Ouvert
65 / 6542 / 020 / 0212	Créances éteintes	200,00
Total		200,00

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Ouvert
011 / 6228 / 020 / 0201	Divers	200,00
Total		200,00

Vote à l'unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : www.telerecours.fr

Pour copie conforme,
En Mairie, le 6 novembre 2025
Le Maire : **Jean Louis MARSAUD**





2025_08_07

Affiché et mis en ligne le 21.11.2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de LA ROCHEFOUCAULD-EN-ANGOUMOIS (16110)

Séance du 6 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le six novembre,

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur MARSAUD Jean Louis, maire de La Rochefoucauld-en-Angoumois.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 20

Nombre de conseillers présents : 15

Date de la convocation : 30 octobre 2025

Présents : BIRONNEAU Max-André, BRIMAUD Michelle, FERSING Jacques, FORT Jean-Marc, LEMOINE Jean-Luc, MARSAUD Jean-Louis, MATEO Danielle, MICHEL Corinne, MONGEAUD Colette, PARDOUX Sandrine, PINTAUD Éric, RIBERAC Armelle, RICHARD Christophe, VEDRENNE Serge, VIALLE Isabelle, VILLARD Huguette

Procurations : BOUCHAUD Jacky (pouvoir à J. FERSING), CALLEC Gilles (pouvoir à S. VEDRENNE), DESCHAMPS Chantal (pouvoir à J.L. MARSAUD), DES GEORGES Marie-Christine (pouvoir à MA. BIRONNEAU), PARDOUX Sandrine (pouvoir à H. VILLARD)

Excusés : néant

A été nommée secrétaire : Huguette VILLARD

Délibération n°7 : Admission en non-valeur - commune

Monsieur le Maire expose que suite aux diverses actions menées par le Service de Gestion Comptable de Confolens, le comptable public propose les effacements de dettes suivantes :

- 1 dossier de 2012 à 2023 pour 261.24€ (poursuites sans effet)
 - 1 dossier de 2021 à 2022 pour 759,99€ (poursuites sans effet)
- TOTAL : 1 021,23€**

Il demande aux membres du conseil municipal d'admettre ces sommes en non-valeur, sachant que ces créances s'imposent à la collectivité lorsque plus aucune action de recouvrement n'est possible.

La dépense sera inscrite au budget chapitre 65 article 6542.

AR Prefecture

016-200083293-20251106-DEL_2025_08_07-DE
Reçu le 07/11/2025



Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Approuve la présente délibération.

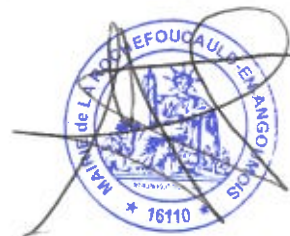
Vote à l'unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Téléréours citoyens », accessible par le site : www.telerecours.fr

Pour copie conforme,
En Mairie, le 6 novembre 2025
Le Maire : **Jean Louis MARSAUD**





2025_08_08

Affiché et mis en ligne le 7/11/2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de LA ROCHEFOUCAULD-EN-ANGOUMOIS (16110)

Séance du 6 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le six novembre,

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur MARSAUD Jean Louis, maire de La Rochefoucauld-en-Angoumois.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 20

Nombre de conseillers présents : 15

Date de la convocation : 30 octobre 2025

Présents : BIRONNEAU Max-André, BRIMAUD Michelle, FERSING Jacques, FORT Jean-Marc, LEMOINE Jean-Luc, MARSAUD Jean-Louis, MATEO Danielle, MICHEL Corinne, MONGEAUD Colette, PARDOUX Sandrine, PINTAUD Éric, RIBERAC Armelle, RICHARD Christophe, VEDRENNE Serge, VIALLE Isabelle, VILLARD Huguette

Procurations : BOUCHAUD Jacky (pouvoir à J. FERSING), CALLEC Gilles (pouvoir à S. VEDRENNE), DESCHAMPS Chantal (pouvoir à J.L. MARSAUD), DES GEORGES Marie-Christine (pouvoir à MA. BIRONNEAU), PARDOUX Sandrine (pouvoir à H. VILLARD)

Excusés : néant

A été nommée secrétaire : Huguette VILLARD

Délibération n°8 : Décision Modificative 16 - Régularisations FDAC 2015 et 2019

Vu le code Général des collectivités

Sur demande du SGC de Confolens il est nécessaire de passer les écritures comptables suivantes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote des crédits supplémentaires suivant, sur le budget Commune de l'exercice 2025 pour la régularisation comptable d'écritures d'avances :

AR Prefecture016-200083293-20251106-DEL_2025_08_08-DE
Reçu le 07/11/2025

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D I 041 2151 OPFI 01 (ordre)	77 461,06		
R I 041 1323 OPFI 01 (ordre)	9 608,83		
R I 041 238 OPFI 01 (ordre)	67 852,23		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	77 461,06	
	Réductions		
Recettes :	Ouvertures	77 461,06	
	Réductions		
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	
Solde Réductions	
Ouv. - Réd.	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la délibération.

Vote à l'unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : www.telerecours.fr

Pour copie conforme,

En Mairie, le 6 novembre 2025

Le Maire : **Jean Louis MARSAUD**





2025_08_09

Affiché et mis en ligne le 7/11/2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de LA ROCHEFOUCAULD-EN-ANGOUMOIS (16110)

Séance du 6 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le six novembre,

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur MARSAUD Jean Louis, maire de La Rochefoucauld-en-Angoumois.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 20

Nombre de conseillers présents : 15

Date de la convocation : 30 octobre 2025

Présents : BIRONNEAU Max-André, BRIMAUD Michelle, FERSING Jacques, FORT Jean-Marc, LEMOINE Jean-Luc, MARSAUD Jean-Louis, MATEO Danielle, MICHEL Corinne, MONGEAUD Colette, PARDOUX Sandrine, PINTAUD Éric, RIBERAC Armelle, RICHARD Christophe, VEDRENNE Serge, VIALLE Isabelle, VILLARD Huguette

Procurations : BOUCHAUD Jacky (pouvoir à J. FERSING), CALLEC Gilles (pouvoir à S. VEDRENNE), DESCHAMPS Chantal (pouvoir à J.L. MARSAUD), DES GEORGES Marie-Christine (pouvoir à MA. BIRONNEAU), PARDOUX Sandrine (pouvoir à H. VILLARD)

Excusés : néant

A été nommée secrétaire : Huguette VILLARD

**Délibération n°9 : Ajustement à l'article 6542 « Créances éteintes » (DM n°6) -
Assainissement**

Monsieur le Maire expose qu'au vu des crédits ouverts à l'article 6542 sur le budget Assainissement et aux dossiers à admettre en créances éteintes, il convient d'ajuster de +1 830€ le crédit budgétaire affecté à l'article.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote du virement de crédits suivants, sur le budget Assainissement de l'exercice 2025 :

**CREDITS A OUVRIR**

Imputation	Nature	Ouvert
65 / 6542 / 2	Créances éteintes	1 830,00
Total		1 830,00

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Ouvert
011 / 61521 / 1	Bâtiments publics	1 830,00
Total		1 830,00

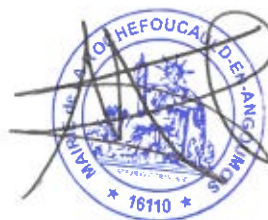
Vote à l'unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : www.telerecours.fr

Pour copie conforme,
En Mairie, le 6 novembre 2025
Le Maire : **Jean Louis MARSAUD**





2025_08_10

Affiché et mis en ligne le 7/11/2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**DE LA COMMUNE de LA ROCHEFOUCAULD-EN-ANGOUMOIS (16110)****Séance du 6 novembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le six novembre,

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur MARSAUD Jean Louis, maire de La Rochefoucauld-en-Angoumois.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 20

Nombre de conseillers présents : 15

Date de la convocation : 30 octobre 2025

Présents : BIRONNEAU Max-André, BRIMAUD Michelle, FERSING Jacques, FORT Jean-Marc, LEMOINE Jean-Luc, MARSAUD Jean-Louis, MATEO Danielle, MICHEL Corinne, MONGEAUD Colette, PARDOUX Sandrine, PINTAUD Éric, RIBERAC Armelle, RICHARD Christophe, VEDRENNE Serge, VIALLE Isabelle, VILLARD Huguette

Procurations : BOUCHAUD Jacky (pouvoir à J. FERSING), CALLEC Gilles (pouvoir à S. VEDRENNE), DESCHAMPS Chantal (pouvoir à J.L. MARSAUD), DES GEORGES Marie-Christine (pouvoir à MA. BIRONNEAU), PARDOUX Sandrine (pouvoir à H. VILLARD)

Excusés : néant

A été nommée secrétaire : Huguette VILLARD

Délibération n°10 : Admission en non-valeur budget assainissement

Monsieur le Maire expose que suite aux diverses actions menées par le Service de Gestion Comptable de Confolens, le comptable public propose les effacements de dettes suivantes :

- 1 dossier de 2014 à 2019 pour 964,06€ (poursuites sans effet)
- 1 dossier de 2016 à 2022 pour 751,20€ (poursuites sans effet)
- 1 dossier de 2022 à 2023 pour 107.16€ (poursuites sans effet)

TOTAL : 1 822,42€

Il demande aux membres du conseil municipal d'admettre ces sommes en non-valeur, sachant que ces créances s'imposent à la collectivité lorsque plus aucune action de recouvrement n'est possible.

La dépense sera inscrite au budget chapitre 65 article 6542.



Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Approuve la présente délibération.

Vote à l'unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : www.telerecours.fr

Pour copie conforme,
En Mairie, le 6 novembre 2025
Le Maire : **Jean Louis MARSAUD**





2025_08_11

Affiché et mis en ligne le 7/11/2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE de LA ROCHEFOUCAULD-EN-ANGOUMOIS (16110)

Séance du 6 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le six novembre,

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur MARSAUD Jean Louis, maire de La Rochefoucauld-en-Angoumois.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 20

Nombre de conseillers présents : 15

Date de la convocation : 30 octobre 2025

Présents : BIRONNEAU Max-André, BRIMAUD Michelle, FERSING Jacques, FORT Jean-Marc, LEMOINE Jean-Luc, MARSAUD Jean-Louis, MATEO Danielle, MICHEL Corinne, MONGEAUD Colette, PARDOUX Sandrine, PINTAUD Éric, RIBERAC Armelle, RICHARD Christophe, VEDRENNE Serge, VIALLE Isabelle, VILLARD Huguette

Procurations : BOUCHAUD Jacky (pouvoir à J. FERSING), CALLEC Gilles (pouvoir à S. VEDRENNE), DESCHAMPS Chantal (pouvoir à J.L. MARSAUD), DES GEORGES Marie-Christine (pouvoir à MA. BIRONNEAU), PARDOUX Sandrine (pouvoir à H. VILLARD)

Excusés : néant

A été nommée secrétaire : Huguette VILLARD

Délibération n°11 : Décision Modificative 17 - Régularisations compte 238

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote des crédits supplémentaires suivant, sur le budget Commune de l'exercice 2025 pour la régularisation comptable d'écritures d'avances :

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D I 041 202 OPFI 01 (ordre)	4 102,54		
D I 041 2315 OPFI 01 (ordre)	16 178,76		
R I 041 238 OPFI 01 (ordre)	20 281,30		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	20 281,30	
	Réductions		
Recettes :	Ouvertures	20 281,30	
	Réductions		
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	
Solde Réductions	
Ouv. - Réd.	

AR Prefecture

016-200083293-20251106-DEL_2025_08_11-DE
Reçu le 07/11/2025



Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la délibération.

Vote à l'unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérécours citoyens », accessible par le site : www.telerecours.fr

Pour copie conforme,

En Mairie, le 6 novembre 2025

Le Maire : Jean Louis MARSAUD

